CONSEIL COMMUNAL D'AVENCHES

Commission des Finances

Préavis municipal n° 116/26 **Adaptation de la toiture et des façades du terrain de skater-hockey**

Au Conseil communal d'Avenches

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la salle Guisan de l'Hôtel de Ville le mercredi 6 mai 2026 à 19h30 afin de débattre du préavis susmentionné. Elle était composée des Messieurs Samuel Apothélos, David Galley, Jean-Pierre Jost, Nathan Lüthy (président), André Mäder, Grégory Meirsshaut, et Cédric Michoud, rapporteur.

Madame Laure Ryser, Syndique, était également présente afin de nous détailler le préavis et de répondre aux questions de la commission. Nous la remercions pour ses explications et les réponses fournies.

Ce préavis concerne la réalisation de travaux visant la fermeture partielle de la halle de skater-hockey communale, afin d'améliorer la protection de l'infrastructure et les conditions d'utilisation du terrain.

Ce préavis demande l'octroi d'un crédit de CHF 243'000.- pour les travaux d'adaptation de la toiture et des façades du terrain de skater-hockey.

La Commission des finances s'est interrogée sur les différentes options techniques envisageables et remercie la municipalité des compléments d'information donnés. Elle fait confiance à cette dernière sur le choix effectué, qui est un compromis entre l'aspect technique et financier.

Du point de vue financier, l'amortissement sur 30 ans de cet investissement se monterait à CHF 8'100.- par an. Le crédit serait financé par l'emprunt ; il entrerait dans le plafond d'endettement. La charge d'intérêt, avec un taux d'intérêt (technique) de 5 %, s'élèverait à CHF 12'150.- par an (le taux d'intérêt réel actuel est inférieur à 2 %).

Dès lors, la charge globale récurrente pourrait se monter à CHF 20'250.- par an.

Conclusion

La Commission des finances reconnaît le besoin de ces travaux, et valide son financement. Cependant, elle souhaite rendre attentive la municipalité sur l'augmentation du déficit 2026, consécutivement aux préavis déjà accepté.

Conséquemment, c'est à la majorité que la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis et :

1) **D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux d'adaptation de la toiture et des façades du terrain de skater-hockey pour un montant de Fr. 243'000.-.**
2) **D'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer ce montant de Fr. 243'000.-.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Avenches, le 14 mai 2026,
Au nom de la Commission des finances,

Cédric Michoud, rapporteur